

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue lundi le 25 septembre 2023 à 20 h à la salle de l'âge d'or de la municipalité des Éboulements au 2335, route du Fleuve, sous la présidence de Pierre Tremblay, maire, et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Michel Crevier  
Évelyne Tremblay  
Diane Tremblay  
Sylvie Bolduc  
Mathieu Bouchard

Était absent : Mario Desmeules

Assiste également à la réunion, Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 579 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 OCTOBRE 2023
3. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
4. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **184-09-23 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### **185-09-23 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 579 700 qui sera réalisé le 3 octobre 2023**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Éboulements souhaite emprunter par billets pour un montant total de 579 700 \$ qui sera réalisé le 3 octobre 2023, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
268-23	500 000 \$
218-19	79 700 \$

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D -7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 268-23, la Municipalité des Éboulements souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
  1. les billets seront datés du 3 octobre 2023 ;
  2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 avril et le 3 octobre de chaque année ;
  3. les billets seront signés par Pierre Tremblay, maire et Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière ;
  4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2024.</b>	<b>23 700 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>25 200 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>26 400 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>28 000 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>29 700 \$</b>	<b>(à payer en 2028)</b>
<b>2028.</b>	<b>446 700 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

- **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 268-23 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 octobre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**186-09-23 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	25 septembre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	3 octobre 2023
Montant :	579 700 \$		

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité des Éboulements a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 3 octobre 2023, au montant de 579 700 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C -19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C -27,1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

23 700 \$	5,700 00 %	2024
25 200 \$	5,650 00 %	2025
26 400 \$	5,450 00 %	2026
28 000 \$	5,500 00 %	2027
476 400 \$	5,400 00 %	2028

Prix : 98,525 00      Coût réel : 5,788 55 %

**2. CD FLEUVE ET MONTAGNES (CHARLEVOIX)**

23 700 \$	5,830 00 %	2024
25 200 \$	5,830 00 %	2025
26 400 \$	5,830 00 %	2026
28 000 \$	5,830 00 %	2027
476 400 \$	5,830 00 %	2028

Prix : 100,000 00      Coût réel : 5,830 00 %

**3. BANQUE ROYALE DU CANADA**

23 700 \$	5,910 00 %	2024
25 200 \$	5,910 00 %	2025
26 400 \$	5,910 00 %	2026
28 000 \$	5,910 00 %	2027
476 400 \$	5,910 00 %	2028

Prix : 100,000 00      Coût réel : 5,910 00 %

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- **QUE** la Municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 3 octobre 2023 au montant de 579 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 268-23 et 218-19. Ces billets sont émis au prix de 98,525 00 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**187-09-23 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20h10, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

\_\_\_\_\_  
Pierre Tremblay  
Maire

\_\_\_\_\_  
Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière